Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260128-DB202601-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

Date de convocation : 23 janvier 2026

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NÉDÉLEC, Marc BALAYER

Excusés : M. Emmanuel MAHO (pouvoir à A. KERHASCOËT), Mme Monique BESCOU (excusée), M. Jérôme KERSALÉ (pouvoir à B. DANION), M. Hervé GUILLOU (pouvoir à G. MOLAC)

Secrétaire de séance : Emmanuel CAPITAINE

DB2026-01

OUVERTURE DU MARCHÉ DES SAVEURS ET DE L'ARTISANAT LOCAL

VU l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération N°2025-05 du 10/02/2025 du Conseil Municipal portant définition de la période annuelle d'ouverture du marché des Saveurs et de l'Artisanat local,

Le Conseil municipal a délibéré en 2025 pour instaurer l'ouverture du marché des Saveurs et de l'Artisanat local le lundi le plus proche du 1er avril.

Au regard des élections municipales de mars, il est préférable de décaler son ouverture pour ne pas précipiter l'installation de la future équipe municipale.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal de décaler l'ouverture d'une semaine, soit au lundi 06 avril 2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉFINIT** la première journée d'ouverture du marché au lundi 06 avril 2026,
- **CHARGE** Madame la Maire de prendre toutes mesures utiles à sa mise en place

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Maire,

Annie KERHASCOËT

